

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DÉCISION DU MAIRE

N° DEC 2023.07.12/161

Thème : RESSOURCES NUMERIQUES ET INFORMATIQUES

Objet : Transfert des abonnements 4G pour les alarmes des gymnases de la Ville de Briançon à la Communauté de Communes du Briançonnais

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2122-22 (4°, 11° et 16°), L.2122-23, L.2131-1 et L.2131-2 ;

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints en date du 3 juillet 2020 ;

Vu la délibération n°DEL.2020.10.01/108 du conseil municipal en date du 1^{er} octobre 2020, portant délégation au Maire pour exercer au nom de la commune les attributions indiquées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les abonnements 4G souscrits par la Ville de Briançon auprès de la société Orange pour les alarmes des Gymnases des Garcins et Chancel.

Considérant que le budget pour l'acquisition de services de ressources numériques et informatiques fournis à la Ville de Briançon est porté par la Communauté de Communes du Briançonnais.

DECIDE

Article 1

De valider le transfert de ces abonnements à la Communauté de Communes du Briançonnais.

Article 2

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée dans les conditions réglementaires habituelles, publiée au recueil des actes administratifs de la commune, notifiée à l'intéressé et transmise :

- au représentant de l'État dans l'arrondissement de Briançon ;
- au receveur municipal.

Fait à Briançon, le 14/07/2023

Le Maire,

Arnaud MURGIA



Publiée le : 19 JUL. 2023



Business Services



Demande de cession de contrat d'abonnement
(à utiliser dans le cadre d'une cession ou d'une portabilité entreprise vers entreprise)

Conformément aux dispositions de l'article « Cession » des Conditions Générales Orange Business Services

Nous soussignés :

Nom et prénom ou raison sociale de l'ancien titulaire (écrire en majuscules) :
MAIRIE DE BRIANCON

demandons :

– que les droits et obligations afférents aux contrats d'abonnements **Mobilité Entreprises** dont les n° d'appel GSM sont indiqués ci-dessous soient cédés dans leur intégralité au profit de :

Raison sociale du nouveau titulaire qui accepte la cession (écrire en majuscules) :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRIANCONNAIS

N° d'appel GSM :	1 07000000762574	5
	2 07000000762599	6
	3	7
	4	8

Il est rappelé que si l'ancien titulaire bénéficiait d'anciens tarifs et/ou services de la gamme Orange Business Services ou de conditions tarifaires spécifiques, Orange Business Services se réserve le droit de refuser la cession dans les mêmes conditions et de proposer au nouveau titulaire un nouveau contrat pour les contrats d'abonnement Mobilité Entreprises cédés, aux conditions tarifaires en vigueur au jour de la cession.

date d'effet de la cession :

Après réception du dossier complet et sous réserve d'acceptation par **Orange Business Services**, cette dernière notifiera à l'ancien et au nouveau titulaires la date d'effet de la cession du contrat d'abonnement **Mobilité Entreprises**.

facturation :

Les factures restent à la charge de l'ancien titulaire jusqu'à la date d'effet de la cession, la dernière facture comprend l'ensemble de ses consommations jusqu'à la date d'effet de la cession. Les factures suivant la date d'effet de la cession sont à la charge du nouveau titulaire, celui-ci devra s'acquitter des frais de cession d'un montant de 15€HT/ligne*.

Toute autre accord intervenu entre l'ancien et le nouveau titulaire non constaté par la présente procédure est inopposable à **Orange Business Services**.

signature :

A. Briançon, le 17/07/2023
L'ancien titulaire
 Nom et Prénom : Arnaud MURGIA
 Raison sociale : Mairie de Briançon
 Fonction : Maire
 Dument habilité aux fins des présentes (signature et cachet)

A. Nussbaum, le 17/07/2023
Le nouveau titulaire
 Nom et Prénom : Richard NUSSBAUM
 Raison sociale : Communauté de Commune du Briançonnais
 Fonction : Vice-Président délégué au développement numérique